

Image not found or type unknown



contrat d'assurance d'un scooter mis en dépôt vente

Par **nathalie**, le **24/03/2010** à **15:25**

Bonjour,

depuis maintenant le 9 décembre 2009, j'ai déposé mon scooter en dépôt vente afin que celui ci soit vendu le plus rapidement possible, le dépôt vente a donc assurer celui ci dans leur propre assurance,

Je suis passée chez mon assureur afin d'arrêter mon contrat concernant le scooter mais celui ci refuse et chaque mois il continue a me prélevé la somme de 23,59€. Est-il dans ses droits?

MERCI